

**PROCÉDURE D’AFFECTATION**

 **APRÈS LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE**

*Rentrée scolaire : septembre 2024*

**AFFECTATION EN PREMIERE TECHNOLOGIQUE**

 Votre enfant est scolarisé(e) dans un lycée privé hors contrat, dans une autre académie.

En fin d’année scolaire, vous devrez transmettre **par mail ou par courrier postal,**

à Monsieur le Recteur, à l’attention de Madame la Cheffe du Service Académique

d’Information et d’Orientation, un dossier constitué de **l’intégralité** des documents suivants :

* Une demande d’affectation sur papier libre, comportant les coordonnées téléphoniques et/ou l’adresse e-mail du responsable légal.
* Les photocopies des trois bulletins scolaires de l’année 2023-2024, Particulièrement celui du troisième trimestre comportant **la décision du conseil de classe.**
* L’exéat (certificat de radiation), délivré par l’établissement dans lequel était scolarisé l’élève.
* Pour les élèves mineurs : l’extrait d’acte de naissance.
* Pour les élèves majeurs la photocopie de la pièce d’identité.
* Le justificatif de domicile dans l’académie de Guyane (photocopie d’une facture récente, d’électricité, d’eau, quittance de loyer, bail), **obligatoirement à votre nom.**
* En cas de mutation : la copie de l’ordre de mutation.
* En cas de séparation ou de divorce : la copie du jugement établissant l’autorité parentale et fixant la résidence de l’enfant **ou** le cas échéant l’autorisation de scolarisation de l’autre parent et la copie de sa pièce d’identité.

*Il ou elle sera ensuite testé (e) dans notre académie par des enseignants du niveau concerné.*

**AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAITÉ.**

**Les résultats et les notifications d’affectation seront disponibles dans les établissements fréquentés en 2023-2024**, **à partir du 26 juin 2024.**

**saio@ac-guyane.fr**

Rectorat

Service Académique d’Information et d’Orientation

Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

**SAIO-MLDS**

Route de Baduel

Site de Troubiran

BP 6011

97306 CAYENNE CEDEX

Tel.: 0694 27 20 62